

**Session 11\_ELUS\_1015 :**  
**La taxe pluviale**  
**Samedi 3 septembre 2011**

**Durée : 0.5 jour / 3 heures**

**Coût de la formation : 80 € net de taxes**

**Objectif pédagogique :**

- Connaître les nouveaux textes relatifs à la taxe pluviale
- Savoir mettre en œuvre cette taxe

**Public :**

*Elus*

**Pré requis :** *Aucun*

**Intervenants :**

Mme TARDIVO - MEDDTL –

**Lieu :** *à l'ENGEES à Strasbourg*

**Contenus :**

- La taxe en elle même en s'appuyant sur les textes de loi et décret
- La mise en place de la taxe
- L'étude de faisabilité avec l'exemple d'études réalisées par certaines communes qui veulent tenter l'expérience.
- L'argumentaire pour convaincre la mise en place de la taxe
- Le guide
- Exemple de dispositifs alternatifs pouvant être mis en place.
- Echanges libres.

**Personne à contacter :**

Marianne BERNARD - 03 88 24 82 28 – [marianne.bernard@engees.unistra.fr](mailto:marianne.bernard@engees.unistra.fr)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Théorie et présentation de cas concrets avec support en diaporama vidéo projeté.

Etudes de cas.

Documents présentés reproduits par nos soins et distribués aux stagiaires.

**Modalités d'évaluation :**

Les stagiaires évalueront la formation à l'issue de la session au moyen d'un formulaire et participeront à une évaluation orale animée par le responsable pédagogique.

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

**Session 12\_ELUS\_1018 :**  
**Puits, forage et ouvrages de récupération des eaux de pluie : quelles évolutions réglementaires ? Quels droits et responsabilités pour les collectivités**  
**Samedi 4 février 2012**

**Durée : 4 heures**

**Coût de la formation : 80 € net de taxes**

**Objectif pédagogique :**

- Comprendre le contexte et ses enjeux ; connaître les ouvrages concernés ;
- Connaître les enjeux sanitaires associés au recours à des ressources en eau non conventionnelles ;
- Analyser le cadre législatif et réglementaire ; appréhender ses implications pour la collectivité ;
- Savoir s'organiser pour intégrer et mettre en place les mesures réglementaires au sein des services.

**Public :**

*Elus*

**Pré requis :** *Aucun*

**Intervenants :**

Aurélie GEROLIN - MEDDTL – CETE de l'Est

**Lieu :** à l'ENGEES à Strasbourg

**Contenus :**

- Contexte et enjeux du recours à des ressources en eau non conventionnelles ; apports du Grenelle de l'Environnement ;
- Analyse du cadre réglementaire relatif aux puits, forages et ouvrages de récupération des eaux de pluie ; responsabilités des acteurs ;
- Sensibilisation aux exigences techniques réglementaires et aux règles de l'art pour l'installation des ouvrages (prévention des retours d'eau, signalisation, ...) ; documents de référence disponibles ;
- Eléments de méthode pour la mise en place opérationnelle du cadre réglementaire au sein de la collectivité (réception des déclarations en mairie, organisation des missions de contrôle des installations privatives par les services publics de distribution d'eau potable, adaptation éventuelle de la redevance assainissement, etc.) ;
- Retours d'expériences ;
- Echanges libres.

**Personne à contacter :**

Marianne BERNARD - 03 88 24 82 28 – [marianne.bernard@engees.unistra.fr](mailto:marianne.bernard@engees.unistra.fr)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Théorie et présentation de cas concrets avec support en diaporama vidéo projeté.

Etudes de cas .

Documents présentés reproduits par nos soins et distribués aux stagiaires.

**Modalités d'évaluation :**

Les stagiaires évalueront la formation à l'issue de la session au moyen d'un formulaire et participeront à une évaluation orale animée par le responsable pédagogique.

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.